Publication dématérialisée le 3 juin 2025

DEPARTEMENT
de Maine-et-Loire
ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

COMMUNE de
MORANNES SUR SARTHE - DAUMERAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 5 MAI 2025

Le 5 mai 2025 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 29 avril 2025 – Nombre de membres 29 – Présents 24

Étaient présents Mesdames et Messieurs :
LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,
DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,
ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, RENAULT Alexandra, CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle, GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,
CLÉMOT Dany, de MIEULLE Roger, DIARD Françoise, DUPUIS Virginie, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Éric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LETHIELLEUX Joëlle, MOGUET Françoise, SIMON Emmanuel, THIBAULT Jean-Paul conseillers municipaux.
Absents ayant donné procuration : DELUK – DE BUYSSCHER Véronique (pouvoir à LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine), de RICHEMONT Xavier (pouvoir à LETHIELLEUX Joëlle), LANGLAIS Hélène (pouvoir à HUMEAU Emmanuelle), MARTIN Denis (pouvoir à DAVY Jean-Luc),
Absent excusé : Néant
Absent : ALLARD Mickaël
Secrétaire de Séance : SIMON Emmanuel.

DCM N° 2025 – 031 : CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR LA VERIFICATION DES POTEAUX D'INCENDIE

Monsieur le Maire fait savoir que le contrôle et l'entretien des poteaux d'incendie publics sont à la charge de la commune.

Il propose de signer une convention de *« prestation de services pour la mesure des débit-pression des poteaux d'incendie »* avec la SAUR (92130 ISSY LES MOULINEAUX).

La mission confiée à la SAUR serait la suivante :

Tous les deux ans, la SAUR effectuera les prestations suivantes pour tous les appareils :

- Mesure des débits et pressions.

La SAUR établira un rapport des essais, et le cas échéant, des réparations à réaliser.

Des prestations de réparation « non programmées » pourront être effectuées par la SAUR.

Cette mission concernerait à ce jour 43 poteaux d'incendie situés sur la commune.

Le prix forfaitaire des prestations programmées s'élèverait à 46,00 € HT par poteau au 01/01/2025 (prix variable en fonction de la formule de révision de l'art 6 de la convention).

Monsieur le Maire propose donc :

- **D'accepter la présente convention de prestation de services pour la mesure des débit-pression des poteaux d'incendie.**
- **D'autoriser M. le Maire à signer ladite convention.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les propositions de Monsieur le Maire et l'autorise à signer ladite convention.

La présente délibération sera déposée en préfecture et ampliation transmise à Monsieur le Directeur de la SAUR.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Mairie de MORANNES sur SARTHE-DAUMERAY 49640 Maine-et-Loire

Jean-Marie CARDOEN